

17, rue Duguesclin
35 300 FOUGERES

Téléphone : 02.23.51.44.82
Messagerie : contact@odyssee-consultants.com

BON DE COMMANDE PRODUITS SPECIAL TRANSPORT SANITAIRE

<p>Facturé à :</p> <p>ENTREPRISE : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>CODE POSTAL _____ VILLE : _____</p> <p>TELEPHONE : _____</p> <p>MAIL : _____</p>	<p>Livré à :</p> <p>ENTREPRISE : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>CODE POSTAL _____ VILLE : _____</p> <p>TELEPHONE : _____</p> <p>MAIL : _____</p>
--	--

Réf	Désignation du produit	L'unité HT	TVA	Quantité	Montant HT
AR0013	Nouveau ! Kit " Affichages obligatoires" - Port compris	19,95 €	20 %		
AR0051	Nouveau ! Kit Affichage " Lutte contre le tabagisme" - Port compris	9,95 €	20 %		
AR0052	Carnet de feuilles de route hebdomadaires format A4 (21 X 29,7 cm) (*)	4,50 €	20 %		
AR0091	Carton de 10 carnets de feuilles de route hebdomadaires A4 - Port compris	53,00 €	20 %		
AR0092	Carton de 15 carnets de feuilles de route hebdomadaires A4 - Port compris	77,50 €	20 %		
AR0097	Carton de 20 carnets de feuilles de route hebdomadaires A4 - Port compris	103,50 €	20 %		
AR0059	Carton de 25 carnets de feuilles de route hebdomadaires A4 - Port compris	126,17 €	20 %		
AR0101	Carnet de feuilles de route hebdomadaires format B5 (17,6 X 25 cm) (*)	6,35 €	20 %		
AR0102	Carton de 10 carnets de feuilles de route hebdomadaires B5 - Port compris	72,00 €	20 %		
AR0103	Carton de 15 carnets de feuilles de route hebdomadaires B5 - Port compris	106,50 €	20 %		
AR0104	Carton de 20 carnets de feuilles de route hebdomadaires B5 - Port compris	140,00 €	20 %		
AR0105	Carton de 25 carnets de feuilles de route hebdomadaires B5 - Port compris	173,50 €	20 %		
AR0079	Carnets de désinfection - à l'unité (*)	2,30 €	20 %		
AR0067	Carnets de désinfection - Lot de 20 - Port compris	53,00 €	20 %		
AR0111	Nouveau ! Autocollant fiche tarifs Ambulances – Zone A Vinyl blanc 100 µ– format 12,5 X 17,6 cm (B6), impression quadrichromie	3,50 €	20 %		
AR0112	Nouveau ! Autocollant fiche tarifs Ambulances – Autres Zones (B, C, D) Vinyl blanc 100 µ– format 12,5 X 17,6 cm (B6), impression quadrichromie	3,50 €	20 %		
AR0113	Nouveau ! Autocollant fiche tarifs VSL (zone à préciser à la commande) Vinyl transparent 95 µ– format 12,5 X 17,6 cm (B6), impression couleurs	3,70 €	20 %		
AR0117	Nouveau ! Affiche tarifs Ambulances (zone à préciser à la commande) Format 21 X 29.7 cm (A4) – plastifiée, impression couleurs	5,95 €	20 %		
AR0117	Nouveau ! Affiche tarifs VSL (zone à préciser à la commande) Format 21 X 29.7 cm (A4) – plastifiée, impression couleurs	5,95 €	20 %		

Ci-joint règlement de _____ €

Par chèque n° _____ banque _____

Commande effectuée par _____ le _____

Signature et cachet de l'entreprise

Sous-total HT	
TVA	
TOTAL TTC	



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – Objet : Le fait de passer commande à ODYSSEE CONSULTANTS implique l'acceptation sans réserve de chacune des conditions générales de vente et de service et la renonciation par nos clients à toutes clauses contraires de leurs documents commerciaux.

2 – Prix : le prix de marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes (HT). En conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande, sauf pour les articles dont le tarif inclut les frais de port. ODYSSEE CONSULTANTS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

3 – Rabais, remises et ristournes : seules des remises quantitatives peuvent être effectuées à partir d'un certain volume de marchandises commandées. Des remises promotionnelles peuvent également être consenties à l'occasion d'opérations particulières telles que les salons professionnels.

4 – Commandes : toute commande de produits doit faire l'objet d'une confirmation écrite. Sauf condition particulière, nos ventes sont payables d'avance, à la commande. Les commandes de produits ne sont expédiées qu'à partir de la réception du règlement correspondant.

5 – Délais de livraison : les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Les retards de livraison ne donnent pas à l'acheteur le droit d'annuler la vente ou de refuser la marchandise. Ils ne peuvent pas donner lieu à retenue, compensation, pénalités ou dommages et intérêts.

6 – Délais de paiement : Au cas où un délai de paiement serait consenti par des conditions particulières, le taux des pénalités de retard est fixé à 12 % par an. Si des conditions particulières de paiement ont été consenties, ces conditions deviendront caduques immédiatement en cas de retard de règlement.

7 – Conditions de règlement, escompte : le règlement s'effectue par chèque bancaire ou postal. Au-dessus d'un montant total de commande de 400 € TTC, le règlement s'effectue par virement bancaire. Les paiements s'effectuent au comptant et à réception de facture. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

8 – Retard de paiement : en cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, toutes sommes dues deviendront de plein droit immédiatement exigibles. Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 12 % annuels. Ces pénalités sont calculées sur le montant TTC de la somme restant due, et court sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

9 - Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : en cas de retard de paiement de toute créance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est due dès le premier jour de retard de paiement quel que soit le délai applicable à la transaction et pour chaque facture payée en retard (*Art. L. 441-6, I, 12e al du Code de commerce*).

10 – Clause résolutoire : si, dans les 15 (quinze) jours suivant la mise en œuvre de la clause « *retard de paiement* », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit d'ODYSSEE CONSULTANTS.

11 – Clause pénale : le défaut de paiement du prix à son échéance exacte entraînera de plein droit une majoration de 15% (quinze pour cents) du montant des sommes restant dues, plus ses accessoires, à titre de clause pénale (*art. 1152 du code civil*) sans préjudice des intérêts de retard mentionnés ci-dessus.

12 – Clause de réserve de propriété : ODYSSEE CONSULTANTS conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

13 – Force majeure : la responsabilité d'ODYSSEE CONSULTANTS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code Civil.

14 – Informatique et libertés : conformément à la loi n°78-17 du 16/01/1978 modifiée "Informatique et libertés", les données à caractère personnel font l'objet d'une déclaration à la CNIL. Toute donnée à caractère personnel concernant le client est collectée directement via le bon de commande. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur les données à caractère personnel le concernant. Pour exercer ses droits, le client doit simplement adresser un courriel à l'adresse mail : contact@odyssee-consultants.com.

14 – Tribunal compétent : tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du ressort du siège social d'ODYSSEE CONSULTANTS.

Fait à Fougères, le 23 octobre 2018.

Marie-Claire LAGADEC, Gérante.